



Livret d'information du Référentiel Professionnel/Manuel Qualité de la CFMTC

En conclusion

Notre Référentiel Professionnel-Manuel Qualité (RPMQ) est élaboré dans la perspective de la reconnaissance et de l'autorisation d'exercer de nos praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC).

« L'objectif tend à protéger tant les citoyens que les praticiens.

Les citoyens : par l'assurance qu'ils confient leur santé à des personnes qualifiées dotées d'une formation qui répond à des exigences qualitatives strictes et encadrées.

Les praticiens : pour les préserver, dans la mesure du plein respect du référentiel, de poursuites dans l'exercice de leur profession. »

Lettre du 15 janvier 2013,
de Monsieur Hervé MARITON, Député de la Drôme
à Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Notre présence en tant que praticiens de cette médecine intégrative, d'ores et déjà acteurs de santé en France, nous semble en mesure d'alléger la charge des systèmes de santé et de constituer aussi une partie de la réponse au problème des déserts médicaux.



La profession de praticien en Médecine Traditionnelle Chinoise représente **une réponse concrète aux problèmes de santé** dans le contexte actuel. Elle est le fruit d'un siècle d'expérience en France au service de millions de patients.

À ce jour, notre Référentiel Professionnel/Manuel Qualité est l'outil indispensable à la compréhension et à l'évaluation d'un savoir-faire de qualité spécifique et complémentaire à la médecine conventionnelle.

中 Pour assurer la sécurité et du patient et l'efficacité des soins, ce référentiel structure et encadre l'enseignement et la pratique de la MTC.

医 Il met en lumière les composantes économiques indiscutables liées au développement de la profession en France : baisse des dépenses de santé (notion bien comprise par les complémentaires de santé qui remboursent ces soins), soutien à la problématique actuelle de la désertification médicale et vecteur de croissance économique.

Ce référentiel fait force de proposition pour légiférer sur la réglementation de notre profession, profession déjà existante de fait. De par la mise en place du référentiel, notre profession s'engage à démontrer aujourd'hui la qualité de son organisation et de ses formations face aux objectifs de sécurité et de soins du patient.

Nos 3 co-présidents référents



Yves
GIARMON
Président
de la FNMTC

Yves GIARMON



Joëlle
VASSAIL
Présidente
de l'UFPMTC

Joëlle VASSAIL



Thierry
VINAI
Président
du SIATTEC

Thierry VINAI

La Médecine Traditionnelle Chinoise : reconnaissance et composantes

Pratiquée dans 185 pays, elle est reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en tant que Médecine Traditionnelle/Médecine Complémentaire (MT/MC) et répertoriée par dans la Classification Internationale des Maladies (CIM II).

Ses disciplines principales sont :

- Acupuncture traditionnelle/Moxibustion
- Diététique/Entretien de la santé Yang Sheng
- Massage traditionnel Tuina
- Pharmacopée traditionnelle
- Qi Gong

Formation des praticiens

- **Des commissions permanentes**

Le département Académie et ses commissions permanentes, commission Examen, commission Recherche et Développement et commission Formation Continue, garantissent la cohérence entre l'examen final DNMTC® et le système de suivi de l'évolution des compétences des étudiants et des praticiens.

- **Des programmes en accord avec les recommandations européennes de l'European Chinese Traditional Medicine Association (ETCMA) 4700 heures réparties sur cinq ans.**

- **Une certification confédérale**

La Certification Confédérale de Praticien en MTC (DNMTC®), comprend principalement :

- Étude de la théorie fondamentale de la MTC
- Étude approfondie des connaissances spécifiques liées à la pratique des cinq composantes de la MTC
- Étude du Corps Humain (ECH) : Anatomie, Physiologie, Sémiologie
- Un minimum de 400 h de pratique clinique

- **Des équivalences possibles**

Des équivalences peuvent être accordées à certains titulaires de diplômes internationaux de Médecine Traditionnelle Chinoise. Certains titulaires d'un diplôme d'État de santé publique sont dispensés des épreuves Étude du Corps Humain (ECH).

L'enseignement de la MTC - La formation

Organisation des unités d'enseignement applicable à l'ensemble des organismes de formation : contenus, durées, outils, e-learning, pratique clinique.

La Certification confédérale DNMTC® confirme l'acquisition des connaissances scientifiques et pratiques qui permettent d'accéder au statut de praticien en MTC.

- Aptitude à pratiquer le diagnostic spécifique à la MTC (voir CIM II)
- Connaissance des techniques de traitement et capacité à les appliquer
- Connaissance des limites de la pratique et vers quel praticien de santé orienter les patients

Cette certification implique :

- L'utilisation exclusive des outils spécifiques à la MTC,
- L'acceptation du haut niveau de responsabilité du statut régi par un code de déontologie
- Les compétences cliniques et académiques garantes de la sécurité du patient.

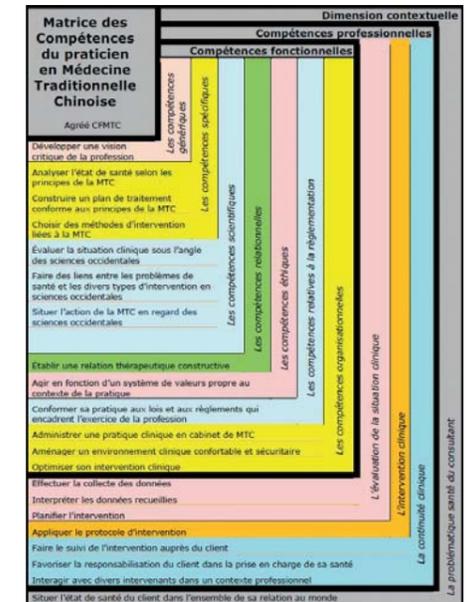


Chapitre 7 du RPMQ

Annexes : informations complémentaires

Les annexes du référentiel apportent des informations détaillées concernant :

- Catalogue des unités d'enseignement pour la Certification confédérale du praticien en Médecine Traditionnelle Chinoise DNMTC® : objectifs pédagogiques détaillés.
- Catalogue méthodique des documents applicables : documents de référence, documents CFMTC, documents OPM, documents OF
- Compétence clinique du Praticien en MTC : concept de compétences, application au métier de Praticien en MTC, visualisé sous le nom de Polygramme de la compétence clinique du Praticien en MTC, matrice de compétence originale, présentant les macro-compétences du praticien, grilles de compétence originales, adaptées par la commission référentiel



Annexes 1 à 3 du RPMQ

L'enseignement de la MTC - Les Organismes de Formation



Des établissements professionnels déclarés, un système de suivi et d'évaluation des apprentissages permettant de garantir l'acquisition des compétences, un système d'enseignement éprouvé permettant de former :

- Des praticiens répondant aux besoins des patients
- Des praticiens de première intention capable d'identifier des situations à risque et d'orienter vers d'autres professionnels de santé si nécessaire

Ces organismes de formation s'engagent à suivre le RPMQ, qui définit :

- Les standards de formation
- Un programme tronc commun et les durées de formations (MTC et anatomie/physiologie)
- Les compétences des formateurs

Leurs directeurs participent chaque année à la Journée annuelle des Centres de Formation.

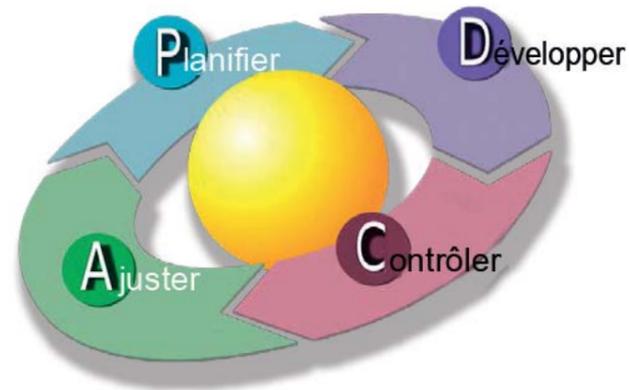
Chapitre 5 du RPMQ

Les processus-supports

Pour les différentes commissions :

- R&D
- Certification confédérale DNMTC®
- Agrément des praticiens et agrément des centres de formation
- Congrès National annuel
- Relations publiques
- Relations internationales
- Communication interne
- Affaires urgentes et sensibles

des documents à gérer, des indicateurs de résultats...



Chapitre 6 du RPMQ

Encadrement de la profession

Une politique qualité claire en termes de formation et compétence.

« Le Praticien en MTC est un professionnel de santé publique de première intention, il répond au motif de consultation principal du patient... » (voir RPMQ - Chapitres 1 et 3).

L'autorisation d'exercer pleinement leur art permettra aux praticiens en MTC de développer leur pratique en cabinet et d'instaurer une collaboration durable avec les autres professions de santé et les structures hospitalières. Le développement des compétences du professionnel s'appuie sur nos commissions.

• Des commissions confédérales permanentes

Au nombre de 7, elles encadrent et régulent en permanence l'activité des praticiens en MTC : Commission Éthique et Déontologie, Commission Agrément et Registre National, Commission Conseil en Installation, Commission Qualité, Commission Référentiel, Commission Développement de la Pratique Clinique, Commission des Affaires Urgentes et Sensibles.

• Des praticiens agréés, engagés et responsables

L'agrément d'un praticien en MTC repose sur des exigences organisationnelles et de compétences :

- Enregistrement de sa certification DNMTC®
- Qualité de son installation
- Engagement individuel formel à respecter le code de déontologie de sa profession

• Le développement de la profession

L'enjeu majeur de cette décennie est la réglementation nationale de la profession, en partenariat avec les organisations professionnelles européennes et mondiales en MTC.

• Une démarche Qualité centrée sur le patient

Le système de soins repose sur la vision globale de la MTC, son aspect préventif, son action forte sur la régulation des troubles fonctionnels et le fait que les traitements sont axés sur la santé de l'individu, ses pathologies et ses déséquilibres énergétiques.

• L'intégration dans le système de santé

La MTC est déjà présente de fait dans le système de santé. Légiférer sur sa pratique sur la base du Référentiel Professionnel/Manuel Qualité permettra de définir un cadre formel pour les praticiens et d'assurer la sécurité des patients.

La Médecine Traditionnelle Chinoise



Système médical à part entière, médecine savante, la Médecine Traditionnelle Chinoise s'appuie sur des connaissances et des pratiques éprouvées depuis des siècles.

Ses fondements théoriques ancestraux, en permanente évolution, sous-tendent son approche actuelle. Elle répond aujourd'hui aux problèmes de santé d'un tiers de la population mondiale.

Comprenant cinq disciplines principales, elle intervient aujourd'hui en France en milieu hospitalier dans des Unités Fonctionnelles de Médecine Chinoise ou de Médecine Intégrative, et dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail.

Curative mais aussi préventive, elle favorise la maîtrise des dépenses de santé et répond à une attente citoyenne en France.

Chapitre 1 du RPMQ

Le système Qualité de la CFMTC

Un Système Qualité, pourquoi ?

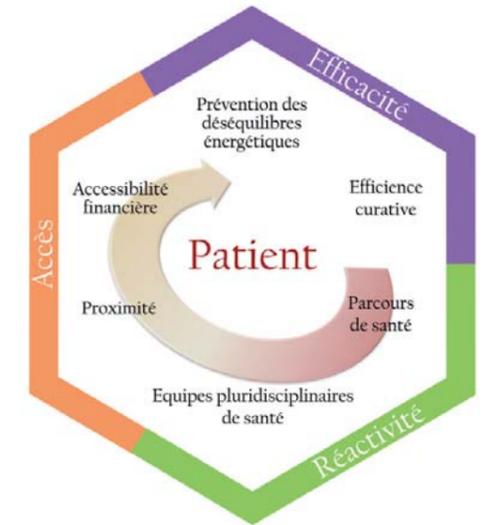
Pour faire progresser en parallèle le système professionnel de santé proposé et la compétence de ceux qui le portent : le développement de la profession et le développement professionnel du praticien en MTC.

Dans un contexte où des thérapies de tout genre se développent, il nous semble important d'apporter des garanties pour assurer la sécurité du patient, placé au cœur du système :

- Engagement de qualité des centres de formation
- Évaluation des compétences des praticiens
- Formation continue
- Recherche et développement

C'est aussi un outil pour communiquer avec les professionnels et les pouvoirs publics.

L'enjeu majeur ? la mise en place d'une réglementation nationale.



Chapitre 3 du RPMQ

La CFMTC



En 2002, les trois plus importantes organisations professionnelles françaises se sont rassemblées pour constituer la **Confédération Française de Médecine Traditionnelle Chinoise** afin de :

- Définir les compétences d'un praticien
- Élaborer des programmes communs à tous les organismes de formation agréés
- Organiser une certification confédérale, définir un code de déontologie
- Organiser un Congrès annuel
- Rassembler toutes ces informations dans un référentiel professionnel

Elle est membre en Europe de l'ETCMA, en Chine de la WFAS et de la WFCMS. Elle a contribué à faire avancer le dossier de la Médecine Traditionnelle Chinoise en France sur des actions ciblées.

Chapitre 2 du RPMQ

Le praticien en MTC

Dans un monde où contextes professionnel et personnel, stress, alimentation, sont des facteurs importants de maladies, la Médecine Traditionnelle Chinoise propose une **vision holistique de la santé**.

Le praticien de Médecine traditionnelle chinoise est déjà **de fait un praticien de première intention**, posant un *bianzheng* (diagnostic spécifique à la médecine chinoise, tel que répertorié dans la C.I.M. II de l'OMS). Il applique alors une ou plusieurs des thérapeutiques propres à la MTC.

Un praticien agréé a les certifications nécessaires, souscrit aux obligations citoyennes et est enregistré au niveau social. Il signe le code d'éthique et de déontologie de la CFMTC.

Le nombre de praticiens existant en France en fait un **réseau déjà établi et fonctionnel**.



Chapitre 4 du RPMQ